

130 ou 65 emplois ?...

Date : 14 octobre 2018

Dimanche en politique reçoit ce matin à 11h30 sur [@france3Bretagne](#) le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine Jean-Luc Chenut.



Un extrait de l'enregistrement de cette émission, sous-titrée « *Jean-Luc Chenut, un Président de l'austérité* », a été publié dès hier, qui montre en particulier qu'y est abordée la question du temps de travail des agents de la collectivité qui a été pointée l'an passé par la Chambre régionale des comptes de Bretagne.



Je n'ignore pas que les évaluations de la CRC doivent être affinées pour tenir compte d'un certain nombre de situations particulières et légitimes, mais je ne comprends pas comment, en partant d'un même constat qui est que les agents travaillent en moyenne 64 heures de moins que s'ils respectaient la durée légale, on aboutisse à un impact moitié moins conséquent sur l'emploi dans l'hypothèse d'un retour à la règle.

(*)

estimation personnelle : $6 \text{ jours} \times 4.050 \text{ agents} \times 39 \text{ heures}/5 = 187.200$
heures

Dans le communiqué qu'il a publié récemment, le Conseil départemental indique qu'à ce jour les agents du Département disposent de 34 jours de congés et de 20 jours au titre de la Réduction du Temps de Travail (non compris un certain nombre de jours d'autorisations d'absences) sur lesquels il entend revenir en leur demandant de travailler 3 jours de plus au 1^{er} janvier 2019 et 3 jours de

plus au 1^{er} janvier 2020, soit au total 6 jours de plus chaque année.

Pour mettre tout ceci en cohérence, il manque manifestement des informations, parmi lesquelles la place que pourrait très possiblement prendre à l'avenir le télétravail réel ou prétendu qui paraît être un élément du dossier.

Mes précédentes contributions à ce sujet :

- [Le temps des uns c'est le temps des autres](#)
- [Des 35 heures dans le 35 \(Ille-et-Vilaine\)](#)